



Pistes pour un encouragement précoce intégré

Guide à l'intention des communes

Impressum

Pistes pour un encouragement précoce intégré: guide à l'intention des communes

2020

Deuxième édition revue

Première édition élaborée par la ville de Berne, Direction de l'éducation, des affaires sociales et du sport, Service de la santé publique de la ville de Berne (encouragement précoce primano), avec la collaboration de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne, Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle et Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne, Office des affaires sociales, Bureau de la famille

Editeur

Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

Office de l'intégration et de l'action sociale (OIAS)

Division Famille

Rathausgasse 1

3011 Berne

+ 41 31 633 78 83

info.fam@be.ch

Illustrations

Primano, Direction de l'éducation, des affaires sociales et du sport de la ville de Berne

leolea, Tageseltern Bern, Hinz Photography Belp 2013

A propos de ce guide

Votre commune dispose probablement déjà d'offres en matière d'encouragement précoce, comme un Centre de puériculture, des groupes de jeu ou des garderies. Force est toutefois de constater que les familles qui auraient le plus besoin d'un coup de pouce pour l'encouragement précoce de leur enfant ne recourent pas forcément à ces offres. Les raisons en sont diverses : soit ces prestations ne sont pas appropriées, soit elles ne sont pas accessibles pour des raisons financières, culturelles ou linguistiques, ou ne sont possibles que de manière ponctuelle et ne peuvent pas déployer des effets durables. Il n'est donc pas étonnant que, dans de nombreuses communes, certains enfants connaissent encore un départ difficile dans la vie et ne parviennent pas à compenser cette inégalité des chances après l'entrée à l'école enfantine.

Les expériences et les connaissances scientifiques réunies en Suisse et à l'étranger montrent que les activités de développement de la petite enfance qui atteignent une efficacité maximale sont celles qui sont mises en œuvre tôt, s'appliquent à tous les milieux de vie des petits enfants, associent systématiquement les parents à la démarche et dont la qualité éducative est élevée. Une partie de l'enjeu consiste aussi à coordonner les différentes offres pour en faire une chaîne ou un réseau d'encouragement. L'avantage de cet encouragement précoce intégré est de garantir que l'offre atteint tous les enfants en fonction de leurs besoins et leur permet de profiter d'un environnement dans lequel ils pourront se développer au mieux compte tenu de leur situation. C'est dire que l'encouragement précoce contribue de façon substantielle à assurer l'égalité des chances en matière d'éducation et à combattre la transmission de la pauvreté d'une génération à l'autre lorsqu'il atteint les enfants qui en ont besoin, par exemple ceux dont le développement en bas âge est compromis par des circonstances socio-économiques. Il améliore aussi leurs perspectives d'avenir et contribue de façon efficace à diminuer des coûts susceptibles de survenir plus tard dans l'existence de l'enfant, occasionnés par une interruption de la scolarité, le chômage ou la délinquance.

Ce guide vous présente une méthode pour concevoir et mettre en œuvre une offre d'encouragement précoce intégré adaptée aux besoins. Si tous les enfants de votre commune peuvent tirer parti de cette offre, sa mission est cependant aussi de garantir aux enfants présentant des besoins particuliers l'accès à des programmes qui allient qualité et efficacité.

Vous pourrez ainsi étudier dans quelle mesure les offres existantes dans votre commune atteignent les objectifs principaux de l'encouragement précoce intégré (pour la définition des termes, voir partie A). Vous pourrez déterminer quelles familles doivent bénéficier davantage des mesures, identifier les points forts et les lacunes de l'offre, vous assurer que celle-ci atteint réellement les familles présentant les plus grands besoins et analyser la coordination et la collaboration qui unissent les divers acteurs. Vous obtiendrez ainsi une vue d'ensemble de l'encouragement précoce dans votre commune, étape préalable à la définition et à l'application d'autres mesures pertinentes.

Ce guide commence par une introduction générale à l'encouragement précoce intégré (partie A). Il poursuit en proposant des questions qui vous permettent d'obtenir un aperçu des offres existantes dans votre commune et de cerner ainsi les besoins actuels (B). Cette analyse de la situation sert de base aux phases suivantes, qui aboutissent à la mise en œuvre des mesures définies dans la stratégie (C). Dans la partie D, vous trouverez des instructions pratiques et modifiables sur la façon de formuler votre stratégie d'encouragement précoce intégré, tandis que la partie E, qui contient les bases nécessaires à la synthèse de votre analyse, vous permettra de présenter de façon générale et succincte la situation dans votre commune. Cette partie résume en outre les principaux arguments en faveur de l'encouragement précoce et les étapes de la mise en œuvre. Quant à la partie finale (F), elle vous fournit des documents de travail pratiques qui contribueront à la réussite de l'encouragement précoce dans votre commune.

Table des matières

A	Bases conceptuelles de l'encouragement précoce intégré	1
B	Analyse de l'offre et de la demande dans votre commune	6
C	Identification des champs d'application : une démarche par étapes	12
D	Les champs d'action de votre stratégie d'encouragement précoce intégré	15
E	Tableau récapitulatif : situation du développement de la petite enfance dans votre commune	35
	Documents de travail	42

A Bases conceptuelles de l'encouragement précoce intégré

Dans cette première partie, nous formulons les objectifs et les définitions du développement de la petite enfance et recommandons l'élaboration d'une stratégie visant à le pérenniser dans votre commune. Pour conclure, nous présentons les divers niveaux d'impact et les principaux arguments en faveur du développement de l'encouragement précoce.

1 Objectifs de l'encouragement précoce intégré

Durant les premières années de vie, le cerveau est particulièrement sensible aux stimulations. Il est dès lors capital que les petits enfants reçoivent l'encouragement nécessaire à un développement sain: ils doivent pouvoir agir et faire des expériences en compagnie de personnes de référence, des familiers fiables et affectueux, mais aussi avec des pairs, disposer de suffisamment de temps ainsi que d'espaces intérieurs et extérieurs adaptés à leurs besoins. Lorsque des difficultés et des inégalités d'ordre social ou économique, par exemple, les privent des stimulations nécessaires, les enfants peuvent présenter des déficits de développement qu'il sera pratiquement impossible de combler durant la scolarité. A l'inverse, un encouragement de qualité dispensé pendant cette phase de la vie déploie de grands effets, de sorte qu'il s'agit d'un investissement des plus payants aussi du point de vue économique. Tant en Suisse qu'à l'étranger, le développement de la petite enfance a fait ses preuves et constitue une mesure particulièrement efficace pour améliorer l'égalité des chances en matière d'éducation et aussi, par conséquent, pour prévenir la pauvreté.

Si tous les enfants tirent parti des mesures d'encouragement précoce, ce sont toutefois ceux qui présentent des besoins particuliers qui en profitent le plus. Les données du service médical scolaire de la ville de Berne montrent que la plupart des enfants des familles instruites ont déjà recours aux offres existantes (garderies, groupes de jeu et autres), tandis que les enfants dont les parents ont un faible niveau d'instruction ont nettement moins accès à ces offres, bien qu'ils en aient le plus grand besoin.

Dès lors, l'encouragement précoce intégré à l'échelon communal poursuit les objectifs suivants :

(1) Egalité des chances en matière d'éducation et prévention de la pauvreté future. Concrètement, cela signifie que

- les enfants entrant à l'école enfantine présentent un développement adéquat pour leur âge et leur potentiel et bénéficient de chances égales au moment d'entamer leur scolarité ;
- les enfants disposent de possibilités de découverte de leur milieu adaptées à leur âge ;

- les compétences éducatives et la confiance en soi des parents sont renforcées ;
- les petits enfants disposent, dans leur environnement immédiat, d'espaces intérieurs et extérieurs stimulants et sûrs.

(2) Offre adaptée aux besoins et accessible à tous les enfants. Ce but est atteint lorsque

- tous les enfants, mais en particulier les enfants issus de milieux défavorisés sur le plan socio-économique, ont accès aux programmes d'encouragement précoce ;
- les enfants présentant les plus grands besoins sont suivis dans une chaîne d'encouragement (cf. ci-dessous), de leur naissance à l'entrée à l'école enfantine ;
- les institutions assignantes et les fournisseurs de prestations collaborent afin d'adopter des mesures susceptibles de remédier aux déficits de l'offre et de résoudre les problèmes d'accès (manque d'informations, obstacles d'ordre financier, listes d'attente, etc.).

2 Définitions

Ce guide s'inspire de la Stratégie cantonale de développement de la petite enfance (2012, p. 6), qui définit les termes utilisés et, en particulier, le développement de la petite enfance comme suit :

Développement de la petite enfance : le développement de la petite enfance, ou encouragement précoce, a pour but de renforcer les ressources des enfants d'âge préscolaire et de leurs parents. L'expression recouvre les offres et les mesures adéquates visant à renforcer directement les ressources des familles avec enfants d'âge préscolaire et à soutenir ceux-ci.

L'encouragement précoce se subdivise en deux catégories : le développement de la petite enfance en général et les activités pour certains groupes cibles en particulier. L'offre générale est destinée aux familles avec enfants de 0 à 4 ans, l'offre particulière aux familles ayant des besoins spécifiques quant à l'encouragement du développement de l'enfant.

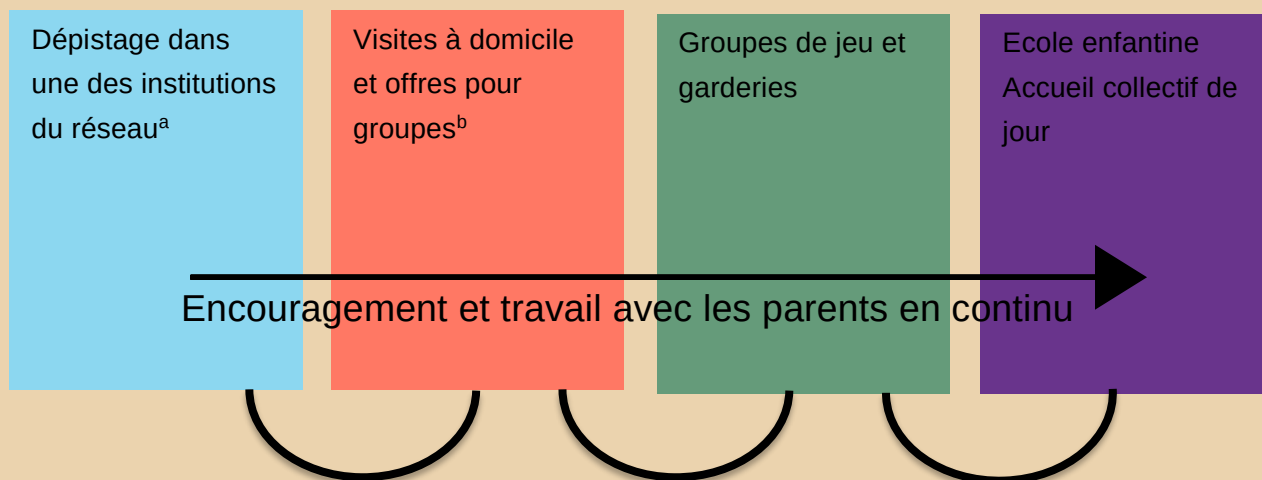
Tous les enfants, mais surtout ceux qui présentent des besoins particuliers, doivent par principe pouvoir tirer parti de l'encouragement précoce. Il faut toutefois distinguer le développement de la petite enfance de l'éducation précoce relevant de la pédagogie spécialisée, qui s'adresse aux enfants handicapés et à ceux présentant un risque de le devenir. Ce guide ne porte pas sur ces mesures et offres spéciales, ni sur celles qui sont conçues pour les enfants à haut potentiel.

On entend par **encouragement précoce intégré** une gamme d'offres adaptée aux besoins, harmonisée, cohérente et fonctionnant comme un réseau, dont tirent parti tous les enfants, mais en particulier ceux issus de familles ayant des besoins spécifiques.

La **chaîne d'encouragement précoce fiable** se compose d'une gamme intégrée d'offres, complétée par une coordination et une collaboration réussies entre les services assignants et les fournisseurs de prestations. Elle garantit la fourniture d'un encouragement continu et adapté aux besoins des enfants. Les parents sont associés à toutes les mesures, ce qui fait partie intégrante du développement de la petite enfance, et reçoivent très tôt une aide pour renforcer leurs compétences éducatives.

Figure 1

Chaîne d'encouragement primano (programme d'encouragement précoce de la ville de Berne)



^a Cabinet du pédiatre/médecin de famille, Centre de puériculture, service social, points de rencontre du quartier, service médical scolaire, etc.

^b Groupe de tout-petits, centre parents-enfants, formation des parents

3 Stratégie d'encouragement précoce intégré

Nous vous conseillons de formuler une stratégie qui servira de base au développement de l'encouragement précoce dans votre commune. Cette stratégie se composera d'un historique, d'une présentation des problèmes identifiés et d'une analyse de la situation (vous trouverez des instructions à ce sujet dans la partie B). Pour transformer les premières offres disponibles en une stratégie intégrée, il est indispensable de commencer par établir une liste exhaustive des activités existantes et par identifier les mesures à prendre. Une stratégie d'encouragement précoce intégré formulée de la sorte permet de

- définir une offre d'encouragement précoce adaptée aux besoins dans votre commune,
- prendre en charge de façon adéquate les groupes cibles présentant des besoins particuliers,
- garantir la qualité des activités et
- utiliser les ressources existantes de façon judicieuse et efficace.

Le propos de ce guide est de vous accompagner dans cette démarche. Vous trouverez d'autres informations utiles à la formulation d'une stratégie communale d'encouragement précoce intégré dans la partie C (Identification des champs d'action : une démarche par étapes).

4 Arguments en faveur du développement de la petite enfance

Il est possible qu'une grande partie des responsables politiques soient déjà convaincus de la nécessité de mettre sur pied un programme d'encouragement précoce intégré dans votre commune, mais il se peut aussi que vous ayez encore un travail de persuasion à accomplir. C'est dans cette deuxième éventualité que nous rassemblons ci-dessous les principaux arguments en faveur du développement de la petite enfance. A vous ensuite de choisir vos arguments en fonction des destinataires¹:

L'encouragement précoce est efficace, tant pour les enfants que pour les parents

- Les enfants qui ont pu bénéficier d'activités relevant de l'encouragement précoce arrivent mieux préparés à l'école infantine (capacité de réaliser les actes quotidiens habituels à leur âge, langage, motricité fine, comportement en groupe) et en tirent parti dès le début.
- Les parents acquièrent davantage d'assurance en matière d'éducation et ont aussi plus confiance en eux, une confiance qu'ils transmettent ensuite à leurs enfants. Ils peuvent ainsi mieux coopérer avec le personnel enseignant et accompagner leurs enfants durant leur scolarité.

Un avantage pour tous les enfants, mais surtout pour les plus défavorisés

Les enfants dont le développement au sein de la famille est freiné pour diverses raisons (pauvreté, isolement, travail précaire des parents, etc.) ont un besoin accru de mesures d'encouragement et ce sont aussi eux qui en tirent le plus profit.

L'égalité des chances en matière d'éducation profite à toute la société

Grâce à un encouragement précoce de qualité, les enfants actuellement défavorisés pourront parvenir au niveau de formation qui correspond à leur potentiel, ce qui constitue un triple avantage :

- plus de justice sociale,
- prévention de la pauvreté et de sa transmission à la prochaine génération,
- davantage de main-d'œuvre qualifiée pour notre économie de demain.

L'encouragement précoce aide l'école obligatoire à accomplir son mandat d'intégration

Les conditions dans lesquelles les enfants commencent l'école sont de plus en plus hétérogènes. Ainsi, les déficits de l'attention, les difficultés d'apprentissage, les troubles du comportement et le manque de connaissance de la langue locale compliquent singulièrement l'enseignement. Dans ces conditions, le corps enseignant doit faire face à des difficultés accrues : en dépit des diverses réformes, l'école

¹ Vous trouverez d'autres arguments dans Stamm M. 2011.

obligatoire ne peut plus à elle seule compenser les inégalités sociales et les retards d'apprentissage. Le développement de la petite enfance peut mieux préparer les enfants à l'école enfantine et permettre ainsi au personnel enseignant de se consacrer davantage à son mandat de formation, ce qui est favorable à l'accomplissement du mandat d'intégration de l'école obligatoire.

L'encouragement précoce est un investissement particulièrement rentable

Durant son premier stade de développement, le cerveau est particulièrement sensible aux stimulations. En conséquence, le développement de la petite enfance exerce un effet bien plus marqué que les mesures adoptées ultérieurement (enseignement spécialisé, solutions transitoires, programmes d'intégration en aval, etc.). De surcroît, les mesures éducatives pour les enfants en bas âge coûtent moins cher que les investissements consentis dans les étapes de formation postérieures et sont donc particulièrement rentables (figure 2).

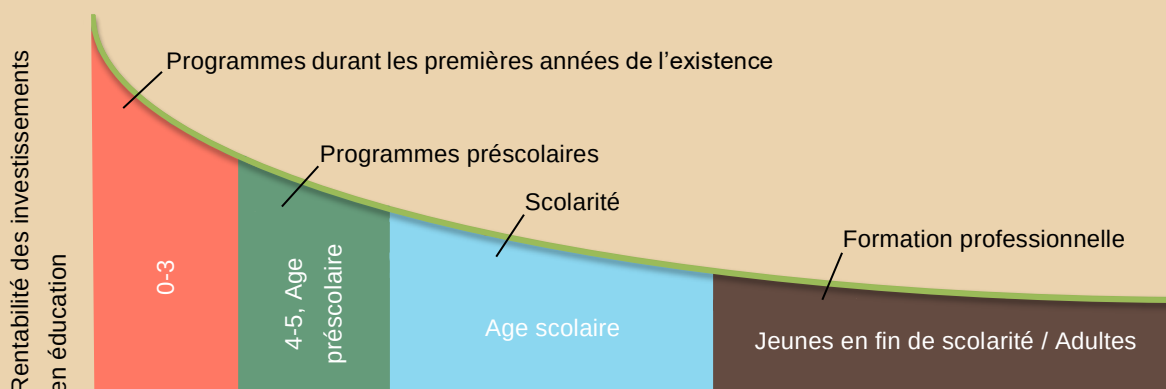
Des études réalisées à l'étranger confirment que la rentabilité des investissements augmente avec l'âge des adultes qui ont bénéficié d'un encouragement durant leur petite enfance (perspectives d'avenir) : plus le temps d'observation des effets est long (jusqu'à l'âge de 40 ans, p. ex.), plus on constate un rendement élevé de l'investissement. Cette augmentation de la rentabilité à l'âge adulte se compose d'une part des économies réalisées (baisse des coûts occasionnés par les soins médicaux, le chômage, l'aide sociale, les mesures judiciaires, etc.) et, d'autre part, de la hausse des recettes fiscales (le niveau de formation supérieur se traduisant par des revenus plus élevés).

Selon ces études, le rendement de l'investissement va de 1:2,5 à 1:16. C'est l'encouragement précoce de qualité supérieure s'adressant aux groupes cibles présentant des besoins particuliers qui enregistre le rendement le plus élevé.

Figure 2

L'effet de l'encouragement précoce par rapport au montant investi

Plus les bénéficiaires sont jeunes, plus la rentabilité est élevée: rendement de l'investissement dans le capital humain



B Analyse de l'offre et de la demande dans votre commune



Pour la suite de la démarche, vous devez au préalable vous procurer une vue d'ensemble des offres existantes et des besoins actuels dans votre commune, tant pour les enfants en général que pour des groupes cibles précis. C'est sur cette analyse de la situation que se fonderont les phases ultérieures et l'examen des divers champs d'action dans la partie C.

1.1 Professionnels et personnes clés qui devraient être associés à la démarche

Associez à l'élaboration de la stratégie des personnes qui côtoient des familles ayant des enfants en bas âge. Elles pourront en effet vous fournir des indications et des appréciations importantes (du point de vue

tant qualitatif que quantitatif) sur les besoins, sur les lacunes de l'offre, mais aussi sur les ressources et les solutions. Vous pouvez ainsi organiser une table ronde avec les personnes suivantes :

- responsables du centre de puériculture,
- responsable du Service psychologique pour enfants et adolescents du canton,
- pédiatre ou médecin de famille,
- médecin scolaire,
- travailleuses sociales et travailleurs sociaux,
- personnel enseignant des écoles enfantines,
- employées et employés du centre de quartier,
- bénévoles (des Eglises, p. ex.)
- directrices et directeurs des garderies,
- responsables des groupes de jeu,
- médiatrices et médiateurs culturels formels et informels,
- personnes clés proches des groupes cibles, concierges, représentants d'associations, d'organisations de migrants, etc.

Y a-t-il dans votre commune d'autres personnes que vous voudriez associer à la démarche ?

Estimation quantitative des besoins en mesures d'encouragement précoce

a) Nombre total d'enfants de 0 à 4 ans dans votre commune

Nombre d'enfants de 0 à 4 ans dans votre commune

b) Nombre d'enfants de 0 à 4 ans présentant un besoin accru de mesures d'encouragement précoce

Nous sommes en présence d'un besoin accru lorsqu'un ou plusieurs facteurs constituent un handicap pour la famille (pauvreté, isolement, maladie, travail précaire, faible niveau de formation des parents, manque de connaissance de la langue locale et du système éducatif suisse, p. ex.). (cf. Document de travail n°1)

Statistique de l'aide sociale : nombre d'enfants de 0 à 4 ans vivant dans des familles dépendantes de l'aide sociale

Estimation : nombre d'autres enfants victimes de la pauvreté (selon des estimations de la CSIAS, 5 à 10% des habitants ne perçoivent pas d'aide sociale, bien qu'ils en remplissent les conditions)

Statistique de la population : nombre d'enfants dans des familles immigrées allophones

Estimation : nombre d'enfants dans des familles présentant un bas niveau de formation

c) Lieux d'habitation des familles défavorisées (quartiers et secteurs)

Dans les villes, vous pouvez analyser des données statistiques à l'échelle des quartiers (pourcentage de bénéficiaires de l'aide sociale, de chômeurs, nombre d'enfants de 0 à 4 ans, etc.). Dans les petites communes, vous fonderez votre estimation sur vos connaissances de la réalité locale.

Secteur ou quartier

Nombre d'enfants de 0 à 4 ans (estimation)

Coloriez sur le plan de la localité les zones à risque

Prenez un plan de la ville ou de la localité et coloriez les zones et les rues que des spécialistes vous ont signalées ou dans lesquelles vous supposez que les familles vivent dans des conditions particulièrement difficiles.

d) Nombre d'enfants insuffisamment stimulés

L'école enfantine est l'endroit idéal pour détecter les déficits, car les enfants n'ayant pas été suffisamment stimulés avant leur entrée à l'école enfantine présentent des déficits de développement et d'expérimentation dans plusieurs domaines : accomplissement des actes ordinaires, connaissances linguistiques, motricité fine ou compétences sociales. S'il est rare de disposer de statistiques à ce sujet, les professionnels suivants peuvent toutefois vous fournir une estimation valable :

Nombre d'enfants, par année de naissance, qui présentent des déficits à l'entrée à l'école enfantine :

Estimation des maîtresses et maîtres d'école enfantine

Estimation des directrices et directeurs d'école

Estimation des médecins scolaires

Synthèse : Nombre approximatif d'enfants insuffisamment stimulés, par année de naissance

Quels déficits constate-t-on chez les enfants insuffisamment stimulés ?

Quelles sont les principales raisons des lacunes de l'encouragement précoce de ces enfants ?

Dressez une liste des offres d'encouragement précoce dans votre commune

Cette liste vous donnera une vue d'ensemble. Parlez-en avec votre groupe de professionnels et procédez à une estimation sommaire de l'offre dans votre ville ou votre commune. Procurez-vous aussi le plus de données qualitatives possible : quels sont les points forts et le potentiel des offres existantes ? Quels en sont les points faibles, le cas échéant ?

Offres actuelles en matière d'encouragement précoce

	Présent (oui/non)	Nombre/Importance (suffisant ?)	Offre du groupe cible ^a connue (suffisante/insuffisante?)	Remarques : potentiel ou points faibles de l'offre, p. ex.
Soins médicaux ^b				
Centre de puériculture				
Groupes de tout-petits				
Possibilités d'échange d'accès facilité (rencontres de parents, centres de quartier)				
Groupes de jeu				
Encouragement linguistique préscolaire ^c				
Accueil extrafamilial				
Formation des parents d'accès facilité ^d				
Service psychologique pour enfants et adolescents				
Appel d'urgence pour les parents				
Soutien de proximité/ programmes de visite à domicile pour familles difficiles à joindre				
Autres				

^a Il arrive fréquemment que les familles qui en auraient le plus besoin n'ont pas connaissance de cette offre.

^b Examens médicaux, service médical scolaire à l'école enfantine

^c Offre linguistique adaptée proposée aux enfants (langue parlée dans la future école de l'enfant), également lorsqu'ils fréquentent une garderie.

^d Offre visant à renforcer les compétences éducatives (notamment des familles présentant un risque élevé pour le développement de l'enfant), p. ex. rencontres femmes, cours pour les parents sur des sujets ou pour des groupes cibles spécifiques, cours du Centre de puériculture, etc.

Conclusions de l'analyse de la situation

- ☐ Votre commune ne compte qu'un petit nombre d'enfants qui commencent l'école enfantine avec des déficits parce qu'ils n'ont pas été suffisamment stimulés. L'offre actuelle répond aux besoins et est accessible à tous les enfants.

Aucune autre mesure n'étant nécessaire, vous mettez un terme à la démarche.

- ☐ Votre commune compte un nombre non négligeable d'enfants qui commencent l'école enfantine avec des déficits parce qu'ils n'ont pas été suffisamment stimulés. Il importe d'améliorer l'offre, l'accès à celle-ci et/ou la coopération entre les fournisseurs de prestations. **Dans cette situation, il est recommandé d'élaborer une stratégie d'encouragement précoce intégré. Dans sa partie C, ce guide vous aide à la réaliser pas à pas.**

L'analyse de la situation que vous venez de réaliser vous permet de faire une première estimation des mesures qui s'imposent dans votre commune et de formuler un mandat pour l'élaboration d'une stratégie. Cette dernière comprendra les points suivants :

- Objectifs de la stratégie pour votre commune
- Calendrier, ressources disponibles, responsable ou, le cas échéant, équipe du projet (le développement de la petite enfance est souvent une tâche transversale des secteurs de l'éducation, de la santé et des affaires sociales)
- Professionnels et personnes clés devant être associés à la démarche
- Service ou personne responsable dans votre commune (bases et responsabilités)

Nous vous souhaitons plein succès.

C Identification des champs d'application : une démarche par étapes

Les champs d'action énoncés ci-dessous présentent un aperçu des principaux domaines du développement de la petite enfance. Les résultats de l'analyse de la situation dans votre commune (partie B) vous indiqueront quel champ d'action doit être approfondi et développé dans votre stratégie et dans lequel des mesures doivent être définies. Nous vous recommandons d'analyser chaque champ d'action en suivant le schéma présenté à la fin de ce chapitre. Vous trouverez ensuite des explications plus détaillées dans la partie D.

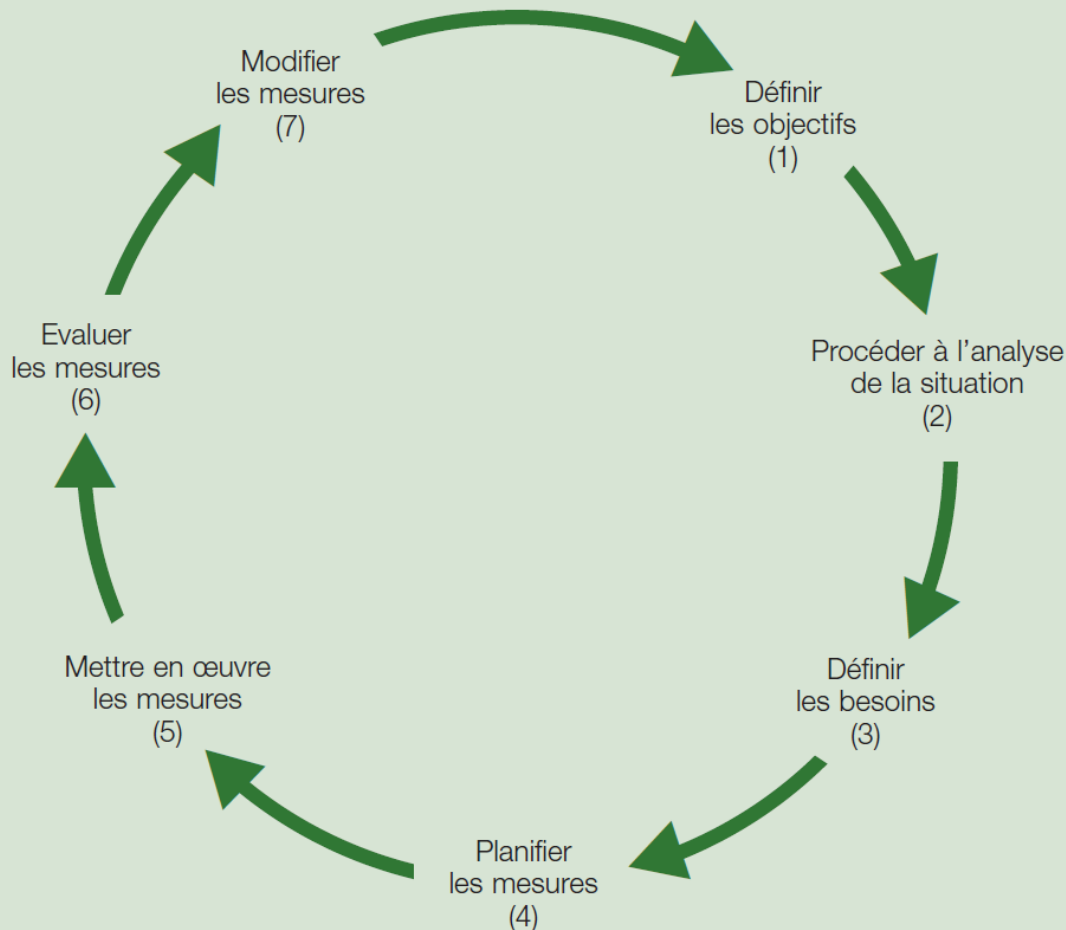
- 1. Atteindre les divers groupes cibles**
- 2. Mettre en place des collaborations fructueuses : veiller à la mise en réseau des offres**
- 3. Visites à domicile : se rendre chez les familles défavorisées**
- 4. Groupes de jeu : proposer une offre abordable et adaptée aux besoins**
- 5. Accueil extrafamilial : assurer l'accès aux structures grâce aux bons de garde**
- 6. Travail auprès des parents : renforcer leurs compétences éducatives et les associer naturellement aux activités**
- 7. Aménager un cadre de vie stimulant**

Schéma d'analyse en sept étapes

Pour chaque champ d'action, nous vous proposons d'appliquer une démarche en sept étapes, selon les principes de la gestion du cycle de projet. Nous vous recommandons d'analyser chaque thématique au moins jusqu'au stade où vous pouvez déterminer s'il faut adopter des mesures ou non :

Figure 3

Cycle de gestion de projet



Etape n° 1 : Définir les objectifs

Les grilles qui suivent proposent des objectifs pour chaque champ d'action. Vérifiez s'ils conviennent à votre commune et, si ce n'est pas le cas, modifiez-les dans les grilles ad hoc.

Etape n° 2 : Analyser la situation

Vous complétez la première analyse de la situation (partie B) en l'approfondissant pour chaque champ d'action et en répondant, par exemple, aux questions suivantes :

- Quel est le besoin pour certaines offres ou activités ? Qu'est-ce qui existe déjà ?
- Y a-t-il des lacunes dans les offres ? Sont-elles d'accès difficile ?

- Quelle est la qualité des offres ?

Etape n° 3 : Définir les besoins

L'analyse de la situation vous permet de définir les besoins. Si aucune mesure ne s'avère nécessaire dans un champ d'action de votre commune, la démarche s'arrête là pour ce champ. Dans le cas contraire, vous devez suivre les étapes suivantes de la gestion du cycle de projet :

Etape n° 4 : Planifier les mesures

Etape n° 5 : Mettre en œuvre les mesures

Etape n° 6 : Evaluer les mesures

Etape n° 7 : Modifier les mesures

D Les champs d'action de votre stratégie d'encouragement précoce intégré



Instructions

Cette partie décrit les étapes concrètes de l'analyse de chaque champ d'action ou sujet et les éléments dont vous avez besoin pour le faire. Elle vous présente à chaque fois une grille qui reprend les sept étapes de la gestion de cycle expliquées dans la partie C.

Utilisation des grilles

Les grilles ont deux fonctions :

- Elles vous fournissent des indications et des suggestions sur les objectifs et les éléments dont il faut tenir compte dans l'analyse.
- Elles vous procurent une vue d'ensemble des objectifs, des besoins et des mesures prévues, ainsi que de l'avancement des travaux.

Reformulation des textes proposés dans la grille en fonction des besoins

Les textes proposés vous aident à réfléchir aux éléments importants du champ d'action que vous analysez. Vous avez toute liberté pour modifier ces textes dans votre version électronique du tableau et choisir pour la colonne de droite relative à l'état des travaux la couleur qui convient.

Légende des couleurs

Cette étape n'a pas encore commencé	—
Cette étape est en cours d'exécution	+
Cette étape est terminée pour la phase actuelle du projet	++
Il n'est pas nécessaire de prendre de mesures : la démarche est terminée	

Des documents utiles à l'analyse de chaque sujet

Les documents de travail et les sites utiles qui figurent en annexe complètent la grille pour chaque sujet. Vous avez en outre la possibilité de décrire succinctement dans ces documents les résultats de votre analyse et les mesures prévues.

Champ d'action n° 1		
Atteindre les divers groupes cibles		Etat
1. Objectifs	Tous les enfants et toutes les familles peuvent bénéficier des offres de développement de la petite enfance dans votre commune. Les enfants et les familles présentant des besoins particuliers ont accès eux aussi à l'encouragement précoce dont ils ont besoin (ou les objectifs pertinents pour votre commune).	☐
2. Analyse de la situation	Les lacunes de l'offre et les difficultés d'accès en particulier pour les enfants de familles défavorisées, sont connues (cf. aussi les résultats de la partie B).	☐
3. Mesures à prendre	D'autres mesures sont-elles nécessaires pour atteindre les familles, en particulier celles qui sont défavorisées ? Oui ☐ Non ☐ → Fin de la démarche ↓	☐
4. Planification	Votre commune élabore un plan d'action : • Adaptation de l'offre aux besoins des groupes cibles • Amélioration de la qualité des informations fournies aux bénéficiaires et de leur aiguillage vers les offres • Réduction des difficultés d'accès d'ordre financier	☐
5. Mise en œuvre	Les mesures sont mises en œuvre conformément au plan.	☐
6. Evaluation	Le degré de réalisation et l'adéquation des mesures font l'objet d'une évaluation.	☐
7. Modification	Les mesures sont modifiées et optimisées.	☐

Légende de la colonne « Etat »

Cette étape n'a pas encore commencé	—
Cette étape est en cours d'exécution	+
Cette étape est terminée pour la phase actuelle du projet	++
Il n'est pas nécessaire de prendre de mesures : la démarche est terminée	

Document de travail n° 1 en annexe

- Atteindre les groupes cibles présentant des besoins particuliers

- Concevoir des offres pour les familles défavorisées sur le plan socio-économique

Notes de travail – Analyse de la situation : les groupes cibles

Approfondissez votre analyse de la situation (résultats de la partie C) en échangeant avec des professionnels

(cf. Document de travail n° 1)

En partant des conclusions de votre analyse, abordez avec des professionnels les questions suivantes :

Quels enfants et quelles familles n'ont pas suffisamment accès à l'offre d'encouragement précoce ?

Quelles en sont les raisons ? (manque d'informations, horaires des cours, difficultés financières, etc.)

Mesures à prendre

Mesures adoptées

Champ d'action n° 2

Mettre en place des collaborations fructueuses : veiller à la mise en réseau des offres

Etat

1. Objectifs	Les acteurs de l'encouragement précoce constituent un réseau performant, la chaîne d'encouragement fonctionne à la perfection.	☐
2. Analyse de la situation	Les coopérations en place ^a sont connues, la marge d'amélioration aboutissant à une chaîne d'encouragement fiable est définie, y compris, le cas échéant, la coopération avec d'autres communes.	☐
3. Mesures à prendre	Faut-il renforcer la collaboration entre les acteurs dans la commune (et avec une commune voisine, le cas échéant)? Oui ☐ Non ☐ → Fin de la démarche ↓	☐
4. Planification	Les mesures sont prévues, par exemple : • canaux d'échange d'informations • filières et aiguillage des bénéficiaires • organe responsable de la gestion du réseau • offres proposées avec d'autres communes (service commun chargé d'émettre les bons de garde, p. ex.)	☐
5. Mise en œuvre	Des contrats et des accords garantissent les coopérations mises en place. Les mesures sont mises en œuvre conformément au plan.	☐
6. Evaluation	Le degré de réalisation et l'adéquation des mesures font l'objet d'une évaluation.	☐
7. Modification	Les mesures sont modifiées et optimisées.	☐

^a A noter les rencontres régionales de mise en réseau mises en place dans la plupart des régions du canton. Le Centre de puériculture est chargé d'organiser des rencontres régionales de mise en réseau afin de permettre aux acteurs de l'enseignement précoce de faire connaissance et de collaborer entre eux. Les rencontres ont pour objectif de créer une plateforme d'échange et de discussion, de fournir des idées concernant les sujets d'actualité et les développements régionaux importants. La compétence pour cette offre incombe à la personne responsable du projet au Centre de puériculture (cf. document de travail n° 9 Contacts et liens).

Légende de la colonne « Etat »

Cette étape n'a pas encore commencé	—
Cette étape est en cours d'exécution	+
Cette étape est terminée pour la phase actuelle du projet	++
Il n'est pas nécessaire de prendre de mesures : la démarche est terminée	

Document de travail n° 2 en annexe

- Direction d'un réseau d'encouragement précoce (institutions qui s'y prêtent, tâches)
- Processus d'aiguillage des bénéficiaires, fiabilité de la chaîne d'encouragement

Notes de travail – Analyse de la situation: coopérations et mise en réseau des offres

Quels services et quelles personnes jouent un rôle en matière d'encouragement précoce dans votre commune ? (cf. Documents de travail n° 1 et n° 9)

Comment ces acteurs sont-ils informés des autres offres? Comment circule l'information ?
(rencontres régionales de mise en réseau, contacts privés, liste d'offres, échanges réguliers)

Comment fonctionne l'aiguillage des enfants et familles présentant des besoins particuliers ?

Y a-t-il des domaines pour lesquels il conviendrait de coopérer avec d'autres communes ?

Mesures à prendre

Mesures adoptées

Champ d'action n° 3

Visites à domicile : se rendre chez les familles défavorisées		Etat
1. Objectif	Les familles qui en ont besoin ont accès à un programme d'encouragement qui va à leur rencontre (programme de visites à domicile plus ou petits:pas ² , p. ex.)	☐
2. Analyse de la situation	Le besoin d'un programme de visites à domicile et des variantes adéquates est connu. Le cas échéant, votre commune envisage une coopération avec ses voisines pour l'application du programme.	☐
3. Mesures à prendre	Votre commune a-t-elle besoin d'une offre qui va à la rencontre des bénéficiaires, comme un programme de visites à domicile ? Oui ☐ Non ☐ → Fin de la démarche ↓	☐
4. Planification	Votre commune choisit un programme spécifique de visites à domicile et en prévoit la mise en œuvre (règlement du financement de garanties de participation ou conclusion d'un contrat avec le Centre de puériculture [programme de visites à domicile plus] ; le cas échéant, détermination du nombre de familles bénéficiaires et mise en place d'un propre service de coordination [petits:pas]).	☐
5. Mise en œuvre	Le programme de visites à domicile est mis en œuvre.	☐
6. Evaluation	Le degré de réalisation et l'adéquation du programme font l'objet d'une évaluation.	☐
7. Modification	Les mesures sont modifiées et optimisées.	☐

Légende de la colonne « Etat »

Cette étape n'a pas encore commencé	—
Cette étape est en cours d'exécution	+
Cette étape est terminée pour la phase actuelle du projet	++
Il n'est pas nécessaire de prendre de mesures : la démarche est terminée	

² Si des familles défavorisées avec des enfants en âge préscolaire ont besoin d'un soutien dans votre commune, il vaut la peine de s'intéresser au programme de visites à domicile petits:pas ou plus. Si des enfants présentant un déficit d'intégration spécifique ont besoin d'un encouragement individuel jusqu'à l'entrée à l'école (comme les enfants handicapés ou ceux qui présentent un retard de développement), votre commune peut envisager d'avoir recours aux prestations du Service éducatif itinérant (www.fed-be.ch) conçues pour les familles avec des enfants en âge préscolaire.

Document de travail n° 3 en annexe

- Choix d'un programme de visites à domicile adapté
- Informations relatives au programme de visites à domicile plus et à son cofinancement cantonal

Notes de travail – Analyse de la situation : les visites à domicile

Faut-il créer un programme de visites à domicile ?

A quels besoins répond un programme de visites à domicile pour les familles qui n'auraient sans cela pas accès aux offres de développement de la petite enfance (cf. aussi l'analyse de la situation dans la partie B) ?

Nombre approximatif de familles présentant des besoins dans ce domaine ?

Brève description de ces familles (problèmes, origine, etc.)

Combien de ces familles un programme de visites à domicile pourrait-il atteindre ? (cf. aussi les questions préalables du Document de travail n° 3)

Mesures à prendre

Mesures adoptées

Champ d'action n° 4

Groupes de jeu : proposer une offre abordable et adaptée aux besoins

Etat

1. Objectifs	Le potentiel des groupes de jeu est mis à profit, ceux-ci sont adaptés aux besoins et financièrement abordables pour les parents.	☐
2. Analyse de la situation	Votre commune recense tant les besoins que l'offre d'espaces appropriés pour les groupes de jeu. Elle analyse la qualité structurelle et pédagogique de l'offre. Les problèmes d'accès d'ordre financier sont connus.	☐
3. Mesures à prendre	Faut-il adopter des mesures telles que • développement de l'offre de groupes de jeu ? • assurance qualité, perfectionnement professionnel ? • système communal de subventions ? Oui ☐ Non ☐ → Fin de la démarche ↓	☐
4. Planification	La commune planifie les mesures nécessaires en ayant recours aux responsables locaux des groupes de jeu et, le cas échéant, à leur association faîtière.	☐
5. Mise en œuvre	Les mesures sont mises en œuvre conformément au plan.	☐
6. Evaluation	Le degré de réalisation et l'adéquation des mesures font l'objet d'une évaluation.	☐
7. Modification	Les mesures sont modifiées et optimisées.	☐

Légende de la colonne « Etat »

Cette étape n'a pas encore commencé

—

Cette étape est en cours d'exécution

+

Cette étape est terminée pour la phase actuelle du projet

++

Il n'est pas nécessaire de prendre de mesures : la démarche est terminée

Document de travail n° 4 en annexe

- Les groupes de jeu et leur potentiel en matière d'encouragement précoce
- Exemple de modèle de subventionnement
- Garantie de la qualité pédagogique

Sites utiles

- SSLV : Schweizerischer Spielgruppen-LeiterInnen-Verband, www.sslv.ch (site de l'association faîtière des responsables de groupes de jeu, disponible en allemand seulement)
- FKS : Centre de contact spécialisé pour les groupes de jeu du canton de Berne, www.fks-be.ch
- Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, Soutien et critères de qualité : recommandations pour les communes, www.gef.be.ch > Famille > Développement de la petite enfance > Soutien et promotion des groupes de jeu

Notes de travail – Analyse de la situation : les groupes de jeu

cf. les informations et les sites utiles dans le Document de travail n° 4

Nombre approximatif d'enfants n'ayant pas accès à un groupe de jeu bien qu'ils en aient besoin
(estimations des enseignants de l'école enfantine)

--

Facteurs limitant l'accès (manque d'informations, difficultés financières, p. ex.)

--

Groupes de jeu existants :

Nom du groupe de jeu	Adresse	Responsable	Heures d'ouverture, nombre de demi-journées par semaine	Nombre de places	Nombre de places libres	Les exigences de qualité sont-elles satisfaites ?

Mesures à prendre (par exemple : aide à la création de nouveaux groupes, aide financière pour les enfants défavorisés, aide à la formation des responsables de groupes de jeu)

Mesures adoptées

Champ d'action n° 5

Accueil extrafamilial : assurer l'accès aux structures grâce aux bons de garde		Etat
1. Objectifs	Les structures d'accueil (garderies et parents de jour) sont abordables et adaptées aux besoins.	☐
2. Analyse de la situation	• Les familles ont-elles accès au système des bons de garde et sont-elles informées ? • Les familles obtiennent-elles un soutien suffisant en cas de besoin pour en faire la demande ? • Y a-t-il des familles qui auraient besoin de structures d'accueil extrafamilial mais qui n'y ont pas recours ? • Est-ce que tous les parents peuvent bénéficier du système des bons de garde ou certains d'eux en sont-ils exclus en raison des contingents à l'échelle communale ?	☐
3. Mesures à prendre	Y a-t-il des familles qui ne reçoivent pas de subventions pour l'accueil extrafamilial alors qu'elles en auraient besoin ? Oui ☐ Non ☐ → Fin de la démarche ↓	☐
4. Planification	Les mesures suivantes sont en cours de planification : • adhésion au système des bons de garde • élargissement du budget pour les bons (poursuite du contingentement) • étendue des critères d'octroi (poursuite du contingentement) • amélioration de l'information et du soutien	☐
5. Mise en œuvre	Les mesures sont mises en œuvre conformément au plan.	☐
6. Evaluation	Le degré de réalisation et l'adéquation des mesures font l'objet d'une évaluation.	☐
7. Modification	Les mesures sont modifiées et optimisées.	☐

Légende de la colonne « Etat »

Cette étape n'a pas encore commencé	—
Cette étape est en cours d'exécution	+
Cette étape est terminée pour la phase actuelle du projet	++
Il n'est pas nécessaire de prendre de mesures : la démarche est terminée	

Document de travail n° 5 en annexe

- Informations sur le système des bons de garde

Sites utiles

www.be.ch/bonsdegarde / www.be.ch/bg

Notes de travail- Analyse de la situation

Existe-t-il une organisation d'accueil familial de jour, une ou plusieurs garderies dans la région ?

Constatez-vous des difficultés d'accès (manque d'information, difficultés financières, etc.) ?

Votre commune participe-t-elle au système des bons de garde ?

Mesures à prendre

Mesures adoptées

Champ d'action n° 6

Travail auprès des parents³ et formation des parents⁴ : renforcer leurs compétences éducatives et les associer naturellement aux activités

Etat

1. Objectifs	Associer les parents aux activités fait partie intégrante de toutes les mesures de développement de la petite enfance. Les compétences éducatives des parents sont promues en temps utile. Les parents défavorisés sur le plan socio-économique ont eux aussi accès aux offres de formation pour adultes.	☐
2. Analyse de la situation	Vous établissez une liste des activités réalisées auprès des parents dans votre commune quelle qu'en soit la forme (cf. Document de travail n° 6). Vous connaissez le nombre des parents qui en ont déjà bénéficié ainsi que les domaines dans lesquels l'offre est lacunaire.	☐
3. Mesures à prendre	Faut-il des mesures afin d'améliorer en temps utile les compétences éducatives des parents ? Oui ☐ Non ☐ → Fin de la démarche ↓	☐
4. Planification	La commune a choisi et planifié des mesures susceptibles de renforcer efficacement les compétences éducatives des parents dans le cadre des programmes d'encouragement précoce, ainsi que des approches adéquates en matière de travail avec les parents. Le financement de ces activités est garanti.	☐
5. Mise en œuvre	Les mesures sont mises en œuvre conformément au plan.	☐
6. Evaluation	Le degré de réalisation et l'adéquation des mesures mises en œuvre font l'objet d'une évaluation.	☐
7. Modification	La commune procède aux modifications requises et garantit la continuité des mesures.	☐

³ Le travail avec les parents, dont le but est de favoriser leurs compétences éducatives, fait appel à une coopération entre parents et institution (pas en groupe) fondée sur le partenariat et le dialogue. Les responsables prennent note des souhaits et des intérêts des parents et en tiennent compte pour concevoir la prise en charge (cf. Bernitzke, Schlegel 2004, p. 11).

⁴ La formation des parents fournit aux parents et à toute personne responsable d'éducation des connaissances et des habiletés qui les stimulent et renforcent leurs compétences éducatives. Elle prend en considération les ressources des parents et établit avec eux des relations respectueuses et attentives. (...) La formation des parents réfléchit en outre aux conditions-cadre politiques et sociales qui influencent le quotidien familial (cf. formation des parents ch, 2009)

Légende de la colonne « Etat »

Cette étape n'a pas encore commencé	—
Cette étape est en cours d'exécution	+
Cette étape est terminée pour la phase actuelle du projet	++
Il n'est pas nécessaire de prendre de mesures : la démarche est terminée	

Document de travail n° 6 en annexe

- Approches de la formation des parents

Sites utiles

www.gef.be.ch > Famille > Formation des parents

www.be.ch/famille > Offre pour parents et enfants > Formation des parents

Notes de travail – Analyse de la situation : formation des parents

cf. Document de travail n° 6 pour une liste des offres et des sites utiles

Offres existantes dans votre commune

Offre Organisme	Type (O/P/C) ¹	Nombre de partic./an	Brève description	Atteint-elle les parents défavorisés?	Atteint-elle les parents allophones?	Atteint-elle les couples, les mères et les pères?

¹ O = offre en milieu ouvert, P = séance thématique pour les parents, C = cours pour les parents

Lacunes en matière de formation des parents

Mesures à prendre

Mesures adoptées

--

Champ d'action n° 7

Aménager un cadre de vie stimulant		Etat
1. Objectif	Les petits enfants et leurs familles ont, dans leur environnement immédiat, des espaces à l'air libre sûrs et d'accès facile où ils peuvent jouer et rencontrer les voisins.	☐
2. Analyse de la situation	Votre commune vérifie si les quartiers ou les secteurs où la proportion de petits enfants est élevée sont adaptés à leurs besoins. Elle étudie plus en détail les quartiers où les familles défavorisées sur le plan socio-économique prédominent.	☐
3. Mesures à prendre	Faut-il adopter des mesures pour améliorer l'environnement immédiat des familles (défavorisées) ? Oui ☐ Non ☐ → Fin de la démarche ↓	☐
4. Planification	Des mesures viables susceptibles d'améliorer le cadre de vie des enfants en âge préscolaire sont planifiées avec les organes communaux ad hoc et les familles ou gérances concernées.	☐
5. Mise en œuvre	Les améliorations sont concrétisées avec la participation des instances concernées.	☐
6. Evaluation	Le degré de réalisation et l'adéquation des mesures mises en œuvre font l'objet d'une évaluation.	☐
7. Modification	La commune procède aux modifications nécessaires.	☐

Légende de la colonne « Etat »

Cette étape n'a pas encore commencé	—
Cette étape est en cours d'exécution	+
Cette étape est terminée pour la phase actuelle du projet	++
Il n'est pas nécessaire de prendre de mesures : la démarche est terminée	

Site utile

Fachstelle SpielRaum Bern, www.spielraum.ch

Document de travail n° 7 en annexe

- Analyse des places de jeu existantes
- Analyse de l'environnement immédiat des familles
- Autres sites utiles

Notes de travail – Analyse de la situation : le cadre de vie

cf. Document de travail n° 7

Objectifs

L'adaptation du cadre de vie aux besoins des enfants a pour but de leur offrir davantage de possibilités de se mouvoir et de jouer, tout en facilitant les contacts entre les familles voisines. Un environnement adapté favorise le développement moteur, linguistique et social des enfants.

1. Analyse des places de jeux et des lieux de rencontre publics dans votre commune

Où y a-t-il un potentiel d'amélioration ?



Où se situent les obstacles ?



2. Analyse de l'environnement immédiat des familles présentant des besoins particuliers

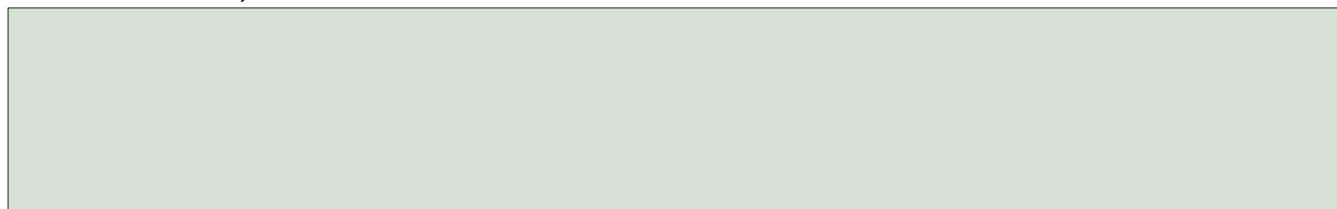
Où y a-t-il un potentiel d'amélioration ?



Où se situent les obstacles ?



3. Vue d'ensemble des quartiers/ensembles résidentiels présentant des besoins particuliers (plan de la localité, rues)



4. Mesures possibles : qu'aimeriez-vous améliorer ?

5. Partagez vos idées ou vos propositions avec des personnes qui connaissent bien l'endroit.

Personnes de contact

fonction

téléphone/courriel

6. Analysez les mesures planifiées pour savoir lesquelles sont viables.

E Tableau récapitulatif : situation du développement de la petite enfance dans votre commune

Report de l'analyse des champs d'action 1 à 7

Après avoir analysé les champs d'action, vous pouvez reporter les conclusions de chaque grille dans ce tableau récapitulatif. L'usage des trois couleurs vous permet de représenter l'état actuel de l'encouragement précoce dans votre commune (cf. exemple ci-après).

Commune :	Date :						
	1 Groupes cibles	2 Collaborations	3 Visites à domicile	4 Groupes de jeu	5 Accueil extrafamilial	6 Travail auprès des parents	7 Cadre de vie
1. Objectifs							
2. Analyse de la situation							
3. Mesures à prendre							
4. Planification							
5. Mise en œuvre							
6. Evaluation							
7. Modification							

Légende

Récapitulation de la situation des champs d'action en matière d'encouragement précoce	
Cette étape n'a pas encore commencé	—
Cette étape est en cours d'exécution	+
Cette étape est terminée pour la phase actuelle du projet	++
Il n'est pas nécessaire de prendre de mesures : la démarche est terminée	

Interprétation des résultats

Une fois votre tableau récapitulatif rempli sur l'exemple en page suivante, tirez-en des conclusions pour votre commune et inscrivez-les dans la grille.

Exemple d'analyse

L'exemple ci-dessous illustre comment se faire rapidement une idée de l'état de l'encouragement précoce dans une commune.

Figure 4 Exemple	Tableau récapitulatif de l'encouragement précoce						
	1 Groupes cibles	2 Collaborations	3 Visites à domicile	4 Groupes de jeu	5 Accueil extrafamilial	6 Travail auprès des parents	7 Cadre de vie
1. Objectifs	++	++	++	++	++	++	++
2. Analyse de la situation	++	++	++	++	++	++	++
3. Mesures à prendre	++	++	++	++	++	+	++
4. Planification	++	++	++	++	++	+	+
5. Mise en œuvre	++	++	++	+	++	—	—
6. Evaluation	+	+	+	+	++	—	—
7. Modification	+	—	+	—	+	—	—

Interprétation

Un seul regard suffit pour tirer les conclusions suivantes : dans plusieurs champs d'action, la mise en œuvre est déjà fort avancée dans la commune et il ne manque plus que les étapes d'évaluation et de modification. Ainsi, les coopérations et les visites à domicile doivent être revues dans l'optique de l'extension à d'autres quartiers. Il en va de même pour les groupes de jeu, où il manque toutefois la stratégie d'assurance qualité. S'agissant du travail auprès des parents, la commune doit mettre en œuvre les offres qui complètent le programme de visites à domicile et les groupes de jeu. Dans le domaine du

cadre de vie, elle dispose par exemple d'une analyse des places de jeux qui tient compte des besoins des petits enfants, mais les mesures à prendre sont encore en cours de planification.

Tableau des mesures prévues

Une fois que vous avez visualisé l'état de l'encouragement précoce intégré dans votre commune, vous synthétisez les mesures prévues dans le tableau ci-dessous. Reportez-vous aux résultats de l'analyse de la situation (partie B) et aux réflexions de la partie D relatives à tous les champs d'action (1 à 7).

Champ d'action	Mesures prévues	Délais
1. Atteindre les divers groupes cibles	Mettre sur pied une animation de quartier en milieu ouvert, p. ex.	
2. Mettre en place des coopérations fructueuses : veiller à la mise en réseau des offres		
3. Visites à domicile : se rendre chez les familles défavorisées		
4. Groupes de jeu : proposer une offre abordable et adaptée aux besoins		
5. Accueil extrafamilial : assurer l'accès aux structures grâce aux bons de garde		
6. Travail auprès des parents : renforcer leurs compétences éducatives et les associer naturellement aux activités		

7. Aménager un cadre de vie stimulant		

Prochaines étapes de la mise en œuvre		
Formulation de la stratégie de l'encouragement précoce intégré	La commune sensibilise et informe les personnes clés. Elle garantit le financement, p. ex.	
Soutien politique du développement de la petite enfance	La mise en œuvre de la stratégie est décidée, les moyens financiers sont alloués, p. ex.	

Prochaines étapes de la mise en œuvre

Stratégie de l'encouragement précoce intégré

L'analyse de la situation effectuée dans la partie B et les mesures planifiées énoncées ci-dessous concernant les champs d'action récapitulés dans la partie E constituent l'ossature de votre stratégie, que vous pouvez désormais rédiger dans la forme qui convient à votre commune. Une stratégie définie avec précision comporte trois avantages : elle constitue une argumentation en faveur des mesures prévues, que vous pouvez montrer à un cercle de personnes plus large, elle présente votre projet de façon compréhensible et elle sert de base, durant la mise en œuvre, à l'évaluation de chaque étape. Joignez-lui un organigramme de votre commune qui précise les divers acteurs et un budget qui établit les coûts attendus. Le nombre de pages de la stratégie et les informations qu'elle contient dépendent des besoins de votre commune.

Dans le canton de Berne, vous trouverez des exemples de stratégie d'encouragement précoce dans les communes de Berne (projet de développement de la petite enfance primano, www.primano.ch, disponible

en allemand seulement), de Bienne (www.biel-bienne.ch) et de Köniz (www.koeniz.ch, disponible en allemand seulement).

Inscription de l'encouragement précoce dans la politique communale

Pour que les mesures prévues puissent être appliquées, vous devez vous assurer que l'encouragement précoce intégré figure dans le programme politique de votre commune et que son financement est garanti. Pensez aux personnes clés qu'il vous faut rallier à cette cause et aux principaux arguments susceptibles de les convaincre, ainsi qu'aux décisions politiques à prendre (adoption de la stratégie d'encouragement précoce intégré, garantie du financement, etc.).

Dans les relations publiques, veillez à l'équilibre des partis politiques et des groupes d'intérêt. Adaptez votre argumentation à la situation concrète. Pour réaliser ce travail de persuasion, vous devez avoir accès à ces personnes, soit grâce à vos contacts personnels, soit par la voie institutionnelle (partis politiques, commissions, associations de quartier, etc.).

Personnes clés/organes qui décident de l'organisation future de l'encouragement précoce ou qui peuvent influencer sur les décideurs

Personne/organe

--

Fonction

--

Principaux arguments en faveur de l'encouragement précoce intégré dans votre commune

--

Calendrier des prochaines décisions

(personnes à convaincre, dates à respecter)

Date

--

Décision

--

Organe

--

Mesures à prendre (information, travail de persuasion auprès des décideurs)

Mesures à adoptées

Documents de travail



Document de travail n° 1 : Atteindre les divers groupes cibles

Atteindre les groupes cibles présentant des besoins particuliers

Situations qui indiquent des besoins particuliers

Les parents, ou la famille dans sa totalité, vivent parfois dans des conditions difficiles qui engendrent un sentiment d'insécurité et nuisent à la stimulation quotidienne des enfants dans le foyer familial. Dans cette situation, l'encouragement précoce extrafamilial n'en est que plus nécessaire. Voici des exemples de circonstances difficiles :

- pauvreté ou revenu à peine supérieur au seuil de pauvreté
- travail précaire (travailleurs pauvres, insécurité de l'emploi) ou chômage
- faible niveau de formation scolaire des parents, peu de connaissances des bases du développement de l'enfant
- famille monoparentale, parents dépassés par l'accumulation de problèmes ou la maladie (mentale, p. ex.), peu informés des prestations destinées aux familles
- problèmes spécifiques à la migration, tels que statut précaire, manque de maîtrise de la langue locale, expériences traumatiques dans le pays d'origine
- peu ou pas de contacts avec d'autres familles, peu de soutien de la part des amis et de la famille, quasi-ignorance des canaux d'information informels
- logement exigu, cadre de vie défavorable à l'épanouissement des enfants

Conception des offres d'encouragement précoce destinées aux familles défavorisées

Plusieurs facteurs peuvent limiter l'accès de ces familles aux offres, comme le manque d'information, de moyens financiers ou, souvent, de confiance en soi. Ces aspects doivent être pris en compte au moment de concevoir l'offre.

Simplicité, proximité, continuité et coordination des offres

- Les offres sont proposées dans l'environnement immédiat des familles (centres-mères, centres de quartier ou autres institutions analogues), si possible dans un endroit qui propose d'autres activités (café-parents, accueil des enfants, centre de puériculture, etc.).
- Les offres sont permanentes et pensées à long terme, ce qui permet à la confiance de s'installer et favorise un travail de fond.
- La coordination des offres est assurée, afin d'accompagner les usagers passant de l'une à l'autre et de ne pas interrompre la chaîne d'encouragement.

Informations fournies par des personnes clés afin de vaincre les réticences

- C'est lorsqu'elles sont fournies personnellement par des personnes clés dans l'environnement immédiat, par les membres d'organisations de migrants (enseignants en langue et culture du pays d'origine [LCO], p. ex.) ou par des professionnels connus (pédiatre, conseiller en puériculture, travailleuse sociale du centre de quartier, etc.) que les informations passent le mieux.
- Les personnes clés qui parlent la langue des parents et connaissent leur contexte culturel créent des liens

et vainquent les réticences. Ce principe vaut pour les familles tant immigrées que suisses.

Adéquation des offres

- Les offres doivent être abordables pour le groupe cible et leurs horaires tenir compte des possibilités des familles.
- Les offres doivent être pratiques et axées sur le vécu des familles ; leurs méthodes et les matières abordées doivent prendre en compte les besoins des participants.

Document de travail n° 2

Mettre en place des coopérations fructueuses : veiller à la mise en réseau des offres

La direction du réseau favorise l'établissement de liens

La mise en réseau favorise l'échange entre les partenaires de l'encouragement précoce : corps enseignant des écoles enfantines¹, de l'Office des mineurs/l'office scolaire, bénévoles et personnes clés sur le plan socioculturel², paroisses, garderies et organisations de parents de jour, responsables de groupes de jeu, Centre de puériculture (CP), généralistes et pédiatres, Service psychologique pour enfants et adolescents (SPE) ou encore Service éducatif itinérant (SEI).

Il est indispensable qu'une personne soit chargée d'animer et de diriger le réseau pour en assurer la continuité. Diverses personnes ou institutions entrent en ligne de compte :

- centre de quartier versé dans l'animation
- membre de l'administration communale
- personne du service social (régional) de la commune/des communes
- particulier au bénéfice d'un mandat

• Autres :

¹ En raison de ses rapports avec les offres de l'encouragement précoce, l'école enfantine joue un rôle fondamental.

² Les bénévoles qui prennent en charge des familles de réfugiés ou organisent des gardes d'enfants l'après-midi sont tout aussi importants que les personnes immigrées établies depuis longtemps déjà en Suisse et qui peuvent fournir à leurs compatriotes des conseils ou des informations utiles sur le système éducatif suisse.

Intégration des communes dans la mise en réseau régionale

Le Centre de puériculture du canton de Berne organise régulièrement, sur mandat de celui-ci, des rencontres de réseau pour les prestataires de l'encouragement précoce en passant par les canaux existants. Vous trouverez des informations sur le site internet www.mvb-be.ch > Instance assignante > La mise en réseau régionale dans le domaine de la petite enfance. Il importe d'instaurer une collaboration des prestataires de l'encouragement précoce à l'échelle régionale, certains étant actifs uniquement dans une commune, d'autres au niveau régional ou associés à un organisme suprarégional. Pour ce faire, il s'agit éventuellement de voir comment aborder les sujets importants pour la région au niveau communal et définir les modalités de la collaboration. Il est vivement conseillé de discuter suffisamment tôt des lacunes constatées dans la mise en réseau communale et des mesures à adopter avec la personne responsable du projet de mise en réseau régionale au Centre de puériculture.

Tâches de la direction du réseau d'encouragement précoce

- Tenir à jour la liste des partenaires et des offres dans le domaine préscolaire
- Sensibiliser à l'importance de l'encouragement précoce (population, groupes cibles présentant des besoins particuliers, associations de migrants, décideurs)
- Organiser des rencontres de réseau à l'échelle communale en passant par les canaux existants (en particulier mise en réseau régionale évoquée ci-dessus), veiller à l'échange d'expériences et d'informations, éventuellement préparer des exposés théoriques ou demander à des spécialistes d'en présenter

- Garantir le fonctionnement de la chaîne d'encouragement précoce : concevoir de façon appropriée les filières et le suivi d'une offre à l'autre
- Elaborer et mettre en œuvre des mesures destinées à des groupes cibles d'accès difficile (information en milieu ouvert, mise à profit de tous les contacts avec les familles, etc.)
- Organiser des activités communes ainsi que des journées de jeu et d'animation
- Autres :

Collaboration avec d'autres communes

Les petites communes ont avantage à collaborer entre elles pour mettre en œuvre leur stratégie d'encouragement précoce. Il est possible de recourir à une collaboration existante (service social régional, p. ex.) et de l'étendre à l'encouragement précoce.

Exemples d'éléments de l'encouragement précoce qui peuvent être offerts ou mis en œuvre en commun :

- Réseau commun
- Programme de visites à domicile petits:pas (groupes d'apprentissage de la langue, personnes clés)
- Formation des parents d'accès facilité
- Autres :

Commune(s) avec lesquelles une collaboration est envisagée ou pourrait être élargie :

Définir des filières claires et contraignantes pour garantir la fiabilité de la chaîne d'encouragement

Plus les prestataires travaillent en réseau, plus ils peuvent indiquer aux usagers les autres offres utiles (comme les solutions de suivi). Les enfants présentant des besoins particuliers ont besoin d'une stimulation permanente afin de conserver les progrès acquis. Or ce sont trop souvent ces enfants qui passent au travers des mailles du filet. Il est ainsi possible qu'un enfant soit bel et bien inscrit au groupe de jeu, mais qu'il ne s'y présente jamais parce qu'un problème a surgi au sein de la famille. Ce n'est que si l'aiguillage et la prise en charge sont contraignants que l'institution assignante sera informée de la situation et pourra se renseigner auprès de la famille. L'expérience montre que cette relance permet de résoudre les difficultés d'accès.

Les membres des réseaux doivent concevoir, mettre en œuvre et réviser en commun le mécanisme d'aiguillage des enfants vers une offre d'encouragement précoce. Aucun instrument compliqué n'est nécessaire en l'occurrence : il suffit par exemple de créer un formulaire de demande de contact rempli en

commun par les parents et l'institution assignante, en priant le prestataire de prendre contact avec celle-ci si la prise en charge ne fonctionne pas.

Exemple de demande de contact pour le programme de visites à domicile petits: pas de la ville de Berne :



schritt:weise

Das bewährte **Spiel- und Lernprogramm** für
2-jährige Kinder und ihre Eltern.

Das Programm wird in verschiedenen Sprachen durchgeführt.

Nähere Informationen: www.primano.ch

Ich interessiere mich für das Angebot:

Familienname:

Vorname des Kindes:

Geburtsdatum des Kindes:

Familiensprache:

Adresse:

Postleitzahl/Ort:

Telefon:

Vermittelt durch:

Bitte ausfüllen und in den nächsten Briefkasten werfen.

Gesundheitsdienst der Stadt Bern

Frau Beatrice Kriwanek-Ruh

Frau Brigitte Moore

schritt:weise Bern West

Familienhaus

Frankenstrasse 1

3018 Bern

Un formulaire similaire peut être conçu pour diverses offres.

Document de travail n° 3

Visites à domicile : se rendre chez les familles défavorisées

Une bonne relation parents-enfant durant les trois premières années de vie est primordiale pour le bon développement de l'enfant et la résilience enfantine. Il importe de se rendre, à titre préventif, chez les familles présentant des facteurs de risque dans ce domaine et de les soutenir de manière pratique dans leurs compétences éducatives et sociales. L'objectif étant d'atteindre un développement sain et de qualité de l'enfant en dépit de conditions difficiles, et d'éviter ainsi des mesures nettement plus complexes et onéreuses par la suite.

Le canton cofinance les programmes de visites à domicile plus et petits:pas qui se distinguent en premier lieu par leur organisation. Dans le cas de cette dernière offre, les communes doivent se charger elles-mêmes de l'organisation et de la coordination. Ainsi, l'introduction de petits:pas peut être judicieuse si, compte tenu du nombre attendu de familles bénéficiaires et de l'homogénéité relative des groupes linguistiques, cela vaut la peine de mettre en place un propre service de coordination dans votre commune. Le programme plus, nouvelle offre de soutien préventive pour familles défavorisées, est proposé, quant à lui, par le Centre de puériculture sur la base de ses antennes régionales. Disponible sous forme de modules, il pourra être acheté également par les communes intéressées pour certaines familles.

Le programme plus

Cette offre vise un accompagnement étroit de la famille (idéalement dès la naissance du premier enfant) durant une période de 25 mois. Des conseillères et conseillers rendent visite aux parents et leur apprennent comment identifier les besoins individuels de leur enfant, en fonction de l'âge et de l'état de développement de celui-ci, et comment répondre à ces besoins. Il arrive souvent que les parents du groupe cible manquent d'un cadre familial et social susceptible de leur transmettre les compétences correspondantes. L'accent est mis sur le développement d'une relation parents-enfants solide.

Les conseillères et conseillers travaillent selon une approche systémique, axée sur la recherche de solutions, et d'après le concept des conseils en matière de psychologie du développement. L'accompagnement se fait au domicile des familles, et, si nécessaire, par téléphone, y compris le samedi et le soir. Parallèlement, un réseau de médiatrices et médiateurs est mis en place. Ces personnes accompagnent les conseillères et les conseillers dans les familles de langue et de culture étrangères, interviennent comme traductrices et traducteurs et soutiennent les familles en facilitant leur accès aux offres publiques.

Les difficultés et les ressources sont déterminées sur la base d'une évaluation et servent de base pour l'offre de la commune en tant que mandant. Cette évaluation comprend des recommandations relatives aux objectifs, aux mesures et à la fréquence des visites.

Les objectifs du programme sont fixés avec la famille durant le premier mois. Les résultats sont évalués après une année, à l'intention du mandant. Ils serviront à l'élaboration d'une nouvelle offre pour la deuxième année, y compris d'une nouvelle recommandation relative à la fréquence des conseils. L'intensité de l'accompagnement est fonction des besoins individuels et de l'évolution de la famille.

Les communes ou les services habilités par les communes peuvent annoncer des familles à ce programme. Un nombre minimum n'est pas requis et l'inscription peut se faire à tout moment de l'année et en continu.

Afin que les familles puissent être admises rapidement et avec le moins de bureaucratie possible dans cette offre, il est recommandé aux communes de conclure une convention avec le Centre de puériculture, qui définit le nombre maximum de familles par an pouvant participer au programme de visites à domicile.

Une telle convention présente en outre l'avantage que les familles de la commune peuvent également être admises via des institutions assignantes (maternités, sages-femmes, pédiatres ou services internes du Centre de puériculture, p. ex.). En l'absence de convention, le Centre de puériculture prend contact avec la commune de domicile et sollicite une garantie de participation.

Le Centre de puériculture effectue en premier lieu une évaluation des facteurs de risque et des ressources, et veille ainsi à ce que seules les familles répondant aux critères du groupe cible soient soutenues.

Les familles en difficulté qui, selon l'évaluation, présentent un besoin de soutien trop faible pour être admises dans le programme sont transférées dans les structures ordinaires du Centre de puériculture. Par ailleurs, les familles ayant participé au programme de visites à domicile plus continuent de bénéficier d'un soutien gratuit dans le cadre de l'offre ordinaire du Centre de puériculture, afin de stabiliser les acquis.

Choix et introduction d'un programme de visites à domicile : questions préalables

A quels groupes cibles l'offre doit-elle s'adresser et quelles sont leurs caractéristiques (langue, structure familiale, situation, etc.) ?	
Quel doit être le périmètre d'intervention (quartier, ensemble de la commune, plusieurs communes) ?	
Selon vous, quel est le nombre de familles par groupe cible dans le périmètre d'intervention ?	

Pour combien de familles faut-il planifier le programme de visites à domicile ? (nombre de familles par groupe cible ?)	
--	--

Des informations relatives au cofinancement cantonal sont publiées sur le site internet de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration :

www.gef.be.ch > Famille > Développement de la petite enfance > Offre > Programmes de visite à domicile

Document de travail n° 4 – Groupes de jeu : proposer une offre abordable et adaptée aux besoins

Des groupes de jeu adaptés

Les groupes de jeu peuvent stimuler correctement les enfants et les préparer à l'école enfantine. Les cinq questions ci-dessous sont cruciales pour que tous les groupes de jeu déploient un maximum d'effets :

1. Les familles plutôt difficiles d'accès sont-elles informées de l'offre et des démarches d'inscription ? En l'occurrence, l'information doit tenir compte des particularités des groupes cibles (cf. aussi le Document de travail n° 1).
2. Y a-t-il des familles qui n'inscrivent pas leurs enfants au groupe de jeu par manque de moyens financiers ? Est-il possible d'accorder une réduction à ces enfants ?
3. La qualité pédagogique des groupes de jeu est-elle bonne ? En particulier,
 - La responsable du groupe de jeu a-t-elle suivi une formation initiale reconnue ?
 - Peut-elle suivre régulièrement des cours de formation continue ?
 - Le groupe de jeu dispose-t-il de locaux adaptés et du matériel nécessaire ?
4. Les enfants peuvent-ils fréquenter le groupe de jeu deux demi-journées par semaine (une condition particulièrement importante pour les enfants présentant des besoins particuliers) ?
5. La commune peut-elle garantir à la responsable du groupe de jeu un soutien (autres collaborateurs, conseil technique ou les deux) ? Peut-elle le financer ?

Point 2. : Suppression des difficultés d'ordre financier / modèles de subvention

L'expérience de la ville de Berne montre que des finances familiales précaires peuvent réellement empêcher les enfants de fréquenter un groupe de jeu. Il est dès lors utile que la commune leur verse des aides financières pour que leurs enfants puissent y assister en fonction de leurs besoins.

Les communes peuvent envisager trois approches différentes :

- subventionnement collectif venant en aide aux groupes de jeu (financement par objet), permettant de fixer des cotisations modiques pour tous les enfants inscrits ;
- subventionnement individuel (financement par sujet), la commune acquittant les cotisations des enfants démunis ;
- une combinaison des deux modèles, donnant la possibilité de fixer un tarif modique pour tous les enfants inscrits et de soutenir en même temps certains enfants démunis.

Examinez avec le service social le financement de l'inscription des enfants provenant de familles dépendantes de l'aide sociale. Il s'agit souvent des enfants qui ont les plus importants besoins en matière d'encouragement précoce.

Pour statuer sur le droit à recevoir une aide unique (de 300 à 1200 francs), la ville de Bâle a opté pour une méthode efficace : elle module le montant octroyé pour la fréquentation du groupe de jeu en fonction de la subvention reçue du canton pour les primes de caisse-maladie.

Pour en savoir plus sur le modèle de la ville de Bâle, rendez-vous sur le site internet www.volksschulen.bs.ch (disponible en allemand seulement) > Schulsystem > Vor dem Kindergarten > Zum vergünstigten Besuch von Spielgruppen.

Le canton de Berne applique quatre niveaux de réduction des primes en fonction du revenu déterminant et de la région. L'abaissement des cotisations au groupe de jeu pourrait appliquer le modèle de la réduction de primes d'assurance : la ville de Berne combine le subventionnement collectif au subventionnement individuel.

Des indications sur la réduction des primes de la ville de Berne figurent sur le site internet www.fks-be.ch
> Régions Contact Ville de Berne.

L'expérience montre qu'il vaut la peine de réduire dans toute la mesure du possible la cotisation pour les familles de condition très modeste. C'est en effet dans ces familles que l'on trouve les enfants ayant le plus besoin d'encouragement et que les cotisations au groupe de jeu excèdent leur budget.

Point 3. : Garantie de la qualité pédagogique

Le versement de contributions aux frais des groupes de jeu est subordonné à une utilisation judicieuse de celles-ci, c'est-à-dire à l'assistance à un groupe présentant une qualité pédagogique élevée. Le label de l'association faîtière des responsables de groupes de jeu (SSLV) est un bon critère de qualité (www.sslv.ch, disponible en allemand seulement). La Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration a également développé et publié des critères de qualité en fonction du type de groupe de jeu, compte tenu du label de la SSLV (cf. www.gef.be.ch > Famille > Développement de la petite enfance > Soutien et promotion des groupes de jeu).

Il est important de vérifier régulièrement si les groupes de jeu ayant droit aux subventions respectent les critères de qualité. Les petites communes peuvent s'en charger elles-mêmes, mais les grandes communes ou les villes ont peut-être avantage à confier cette tâche à un service spécialisé.

Point 5. : Soutien des responsables des groupes de jeu

- Investir dans la formation initiale et dans la formation continue des responsables est une façon efficace d'améliorer la qualité des groupes de jeu. Le site internet de la SSLV fournit une liste des instituts de formation accrédités (www.sslv.ch > Ausbildung).
- La ville de Berne promeut l'assurance qualité des groupes de jeu à l'aide de modules de développement de primano qui comprennent quatre éléments : 1) formation continue des responsables, 2) élaboration de matériel didactique complémentaire, 3) mise en œuvre dans le groupe de jeu et 4) travail auprès des parents sur le sujet en question. Ces modules favorisent le développement dans les domaines du langage, de la motricité, de l'alimentation et des compétences sociales, l'encouragement de l'apprentissage de la langue étant présent dans chacun d'entre eux. Les modules indépendants sont à présent fondus en un seul module général. Proposé au départ par le Service de la santé de la ville de Berne, le module de développement primano est organisé depuis 2019 par le Centre de contact spécialisé pour les groupes de jeu du canton de Berne (FKS). Il est ouvert également aux responsables des groupes de jeu d'autres communes.

L'avantage particulier des modules de développement réside dans la possibilité d'approfondir un sujet sur une longue période : au sein d'un groupe, les responsables de groupes de jeu réalisent des tâches

concrètes et échangent des expériences, ce qui leur permet aussi, sur le long terme, de créer une atmosphère de confiance et de soutien mutuel.

Document de travail n° 5 – Accueil extrafamilial : assurer l'accès aux structures grâce aux bons de garde

Importance de l'accès aux structures d'accueil extrafamilial

Force est de constater d'une part que les garderies et les parents de jour constituent des structures primordiales pour de nombreuses familles, leur permettant de concilier vie professionnelle et vie privée et de s'assurer un revenu minimum vital.

D'autre part, des structures d'accueil extrafamilial de qualité sont des lieux d'encouragement précoce, notamment lorsque les enfants ont la possibilité d'apprendre le français ou l'allemand avant l'entrée au jardin d'enfants et de disposer ainsi des mêmes chances à l'école que les autres enfants.

Fonctionnement des bons de garde

Les parents peuvent recourir aux garderies et aux parents de jour pour autant que cette offre soit disponible et abordable. C'est ici qu'intervient le système des bons de garde qui donne aux parents ayant besoin d'une prise en charge subventionnée en garderie ou chez une famille d'accueil la possibilité d'obtenir des bons de garde de leur commune. Le montant des bons est calculé en fonction du revenu, de la fortune et de la taille de la famille. La garderie ou l'organisation d'accueil familial de jour déduit le montant du bon de la facture mensuelle. Compte tenu du fait que les prestataires participant au système des bons de garde savent pertinemment que les structures d'accueil extrafamilial peuvent bénéficier d'un financement, on est en droit de supposer qu'ils proposeront une offre adaptée aux besoins.

Les parents peuvent faire valoir leur bon dans l'ensemble du canton, pour autant que la garderie ou l'organisation d'accueil familial de jour soit admise dans le système.

La gestion des bons de garde se fait en ligne via le logiciel kiBon.

Informations détaillées sur le système

Les communes et les institutions trouveront de plus amples informations sur le système des bons de garde, les conditions d'admission et d'autres documents sur le site internet www.be.ch/bonsdegarde

Les parents peuvent voir sur le portail du canton www.be.ch/bg quelles communes remettent des bons et quelles institutions les acceptent.

Document de travail n° 6 – Travail auprès des parents : renforcer leurs compétences éducatives et les associer naturellement aux activités

Aperçu de diverses méthodes de formation des parents

Les programmes de formation des parents sont si variés et si nombreux qu'il est parfois difficile d'en avoir une vue d'ensemble. Ils ne conviennent pas tous aux parents dans la même mesure, de sorte que nous présentons ci-dessous un aperçu des diverses méthodes utilisées.

A. Méthodes en milieu ouvert pour atteindre les familles dans leur cadre de vie

Caractéristiques

Il s'agit d'aller à la rencontre de familles dont les parents n'assistent pas aux soirées d'information ou aux cours traditionnels qui leur sont destinés, pour diverses raisons, par exemple parce que sortir de chez eux n'est pas anodin pour eux, parce qu'ils n'ont pas confiance en eux, parce qu'ils ne savent pas à qui confier leurs enfants pendant ce temps ou encore parce qu'ils ne comprennent pas le français.

Facteurs de succès

Le programme va à la rencontre des parents dans leur milieu de vie et s'adapte à leur situation et à leur niveau de connaissances.

Programmes à domicile

- Programme de visites à domicile (cf. Champ d'action n° 3)
- Conseils en puériculture à la maison ou dans le quartier : www.mvb-be.ch
- Recours à des bénévoles aptes/qualifiés : www.benevol.ch

Information et activités en milieu ouvert dans la commune

- Remise d'informations (sur les places de jeu, dans les quartiers d'habitation, dans les magasins, etc.)
- Tournée-découverte (visite collective des offres pour les familles, comme la place de jeu, la bibliothèque, la ludothèque ou les activités des Eglises)
- Fête de quartier pour familles avec petits enfants, y compris stand d'information
- Journée de l'environnement avec bourse d'échange (jouets, habits pour enfants, etc.), afin de nouer des contacts avec les parents
- Collaboration avec des organisations de migrants aux fins de sensibilisation
- S'agissant des informations fournies aux résidents étrangers (www.integraton-be.ch)
- Autres :

B. Manifestations thématiques et rencontres de parents : inviter les parents à échanger sur des sujets liés à l'éducation

Caractéristiques

Il s'agit d'aborder des sujets en lien avec l'éducation et le développement de la petite enfance lors des manifestations pour parents, dans les groupes de jeu, à la garderie ou lors des soirées de débat avec les parents (demander quelles expériences ils ont faites, déterminer leur niveau de connaissances, inviter à la réflexion) et de chercher ensemble des pistes ou des possibilités d'application au quotidien de la famille.

Facteurs de succès

- Adopter une attitude valorisante vis-à-vis des parents
- Adapter la matière aux connaissances linguistiques des parents (transmettre des messages simples enracinés dans le vécu et proches du quotidien)
- Prendre en compte le temps dont disposent les parents
- Créer un cadre accueillant, avec suffisamment de temps pour échanger

Sujets de nature pratique à aborder lors d'une manifestation pour les parents (groupe de jeu, garderie, p. ex.)

- Favoriser l'hygiène alimentaire
- Encourager l'activité physique à la maison
- Promouvoir le comportement social/gérer les conflits, apprendre à connaître ses limites
- Promouvoir l'apprentissage de la langue
- Préparer mon enfant à l'école enfantine
- Gérer les caprices
- Autres :

Mise en œuvre possible/programmes

- Soirées sur des sujets concrets pour les parents des enfants des groupes de jeu ou de la garderie
- Suivi des parents lors de visites à domicile
- Soirées de débat en lien avec les groupes de tout-petits (y compris avec des exposés de spécialistes) ou les consultations du Centre de puériculture
- FemmesTische : réunions de femmes pour échanger sur un sujet lié à l'éducation des enfants (informations sur le site internet www.femmestische.ch)
- Soirées pour parents au sein des associations de migrants

C. Cours structurés pour parents intéressés

Caractéristiques

Les parents suivent un cours pour acquérir les compétences et la confiance en soi dont ils ont besoin pour accomplir leurs tâches éducatives.

Facteurs de succès

- Les parents ont suffisamment confiance en eux pour fréquenter un cours et sont disposés à y consacrer du temps et de l'argent.
- Le cours fait référence au vécu et à la réalité quotidienne des parents.
- L'inscription se fait le cas échéant sur la recommandation du pédiatre ou du Service psychologique pour enfants et adolescents lorsque l'éducation des enfants pose des problèmes à la famille

Programmes

Les manifestations et les cours actuels pour les parents figurent sur le portail cantonal Famille (www.be.ch/famille). Vous y trouverez également des informations sur les cours standardisés proposés par divers organismes (la plupart s'adressent à des personnes instruites, www.be.ch/famille > Thèmes Familles > Formation des parents > Cours standardisés).

Cofinancement cantonal de l'offre de formation des parents d'accès facilité

Certains parents n'ont guère l'occasion de renforcer leurs compétences éducatives. Ils ne sont pas habitués à tirer profit du savoir disponible sur internet ou dans les livres dans leur quotidien. Socialement isolés, ils disposent de très peu de possibilités d'échange. Ils ne peuvent pas se permettre financièrement de fréquenter des cours privés ou ont de la peine à suivre des explications compliquées en français ou en allemand. Les prestations qui cherchent à atteindre ces parents et à les aider à établir et entretenir une relation solide et favorable au développement de leur enfant font partie de l'offre de formation des parents d'accès facilité. Le canton de Berne participe au financement de cette offre par un dispositif de subventionnement. Le délai de dépôt des demandes de financement des prestations est fixé au 30 septembre de l'année en cours. Vous trouverez de plus amples informations sur le site internet www.gef.be.ch > Famille > Développement de la petite enfance > Offre > Formation des parents d'accès facilité.

Document de travail n° 7 – Aménager un cadre de vie stimulant

A. Places de jeux et lieux de rencontre pour les familles dans votre commune

Votre commune propose-t-elle des places de jeux attrayantes pour les enfants d'âge préscolaire et des lieux de rencontre pour les familles ? Lesquels ?

- ☐ Non ☐ Oui : où ? ☐ Faudrait-il mieux informer la population de l'offre existante ?

Evaluation de la situation des places de jeu et de leur utilisation

Une bonne manière de commencer cette évaluation est de réaliser une estimation avec le corps enseignant de l'école enfantine et les responsables de groupe de jeu et d'effectuer un sondage auprès des familles qui utilisent les places de jeu.

a) Evaluation de l'état des places de jeu et de leur utilisation ?

b) Comment sont-elles utilisées (âges divers, mixité sociale, fréquence) ?

B. Analyse du cadre de vie

Importance des espaces extérieurs et de l'environnement proches pour les familles avec petits enfants

Les places de jeux et les places publiques, mais aussi les zones à l'air libre à proximité immédiate de chez eux (espaces verts, entrées, cours intérieures, etc.) constituent des espaces importants pour les petits enfants et leurs familles. Le rayon d'action des petits enfants étant limité, ces espaces proches de leur domicile leur permettent de faire des expériences sensorielles qui favorisent leur développement moteur et social et facilitent les contacts entre les familles.

Mesures à prendre pour améliorer les espaces extérieurs et l'environnement proches

Si les espaces de jeu et de rencontre ne sont pas suffisants, quelles zones de votre commune présentent des lacunes dans ce domaine ?

Dresser une liste des quartiers et des rues et colorier les quartiers d'habitation sur la carte de la localité

Questions permettant d'évaluer un cadre de vie concret

Evaluation des espaces extérieurs dans les quartiers sensibles :

Quartier/secteur/adresse

a) Estimation de l'état des espaces extérieurs dans les quartiers sensibles (y c. les espaces verts, les cours intérieures, les rues) en termes d'environnement favorable à la famille ?

b) La qualité du séjour sur ces aires peut-elle être améliorée pour les familles avec petits enfants ?

- Bancs ou autres sièges
- Tables
- Barbecue
- Eau
- Poubelles
- Bac à sable
- Jeux
- Accès, sécurité routière
- Autres :

c) Quelles autres mesures faut-il adopter pour améliorer la qualité de jeu ?

- Déplacer les places de parc
- Modérer le trafic
- Résoudre les conflits d'utilisation avec les riverains et les gérances
- Aménager la cour intérieure pour y permettre le jeu
- Améliorer l'accès à l'entrée du bâtiment
- Autres :

Autres sites et informations utiles

- *Auf Augenhöhe 1,20 m* : Guide pour favoriser un urbanisme adapté aux besoins des enfants. Des idées pour un développement de l'espace privé et public adapté aux enfants. Section «Kantons- und Stadtentwicklung» de Bâle-Ville: www.entwicklung.bs.ch > Stadtteile > Stadtteilentwicklung > Kinderfreundliche Stadtentwicklung (disponible en allemand seulement)
- Centre de recherche et documentation «Kind und Umwelt» (matériel illustrant l'importance du cadre de vie et des limites imposées par la circulation routière), www.kindundumwelt.ch (disponible en allemand seulement)
- *Pour une politique du logement favorable aux familles – sept thèses de la COFF* : publication qui définit les champs d'action propres à chaque acteur (<https://ekff.admin.ch/fr/publications/politique-du-logement/>)

Document de travail n° 8 – Contacts

Nous vous présentons ci-dessous une liste de liens et de coordonnées vous permettant d'accéder à de plus amples renseignements sur les différents champs d'action.

Services de l'administration cantonale

Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne, Office de l'intégration et de l'action sociale, Division Famille, offres d'encouragement précoce, cofinancement public des structures d'accueil extrafamilial (garderies et organisations de parents de jour)

www.gef.be.ch > Famille

Direction de l'intérieur et de la justice du canton de Berne, Office des mineurs, Aide à l'enfance et à la jeunesse, Protection de l'enfant relevant de l'autorité, garderies et organisations d'accueil familial de jour privées, adoption: www.jgk.be.ch > Protection de l'enfant et de l'adulte > Aide à l'enfance et à la jeunesse

Offres pour familles et enfants en matière d'encouragement précoce

- Portail Famille du canton de Berne : www.be.ch/famille
- Programme d'encouragement précoce primano de la ville de Berne (www.primano.ch, disponible en allemand seulement)
- Centre de puériculture du canton de Berne – consultations et cours (www.mvb-be.ch)
- Service psychologique pour enfants et adolescents du canton de Berne, consultations pour parents, enfants et adolescents, ainsi que pour toutes les personnes et institutions intervenant dans l'éducation et la formation des enfants et adolescents
www.erz.be.ch > Service psychologique pour enfants et adolescents
- Liste des divers liens, offres et informations du domaine de la migration, à l'usage des migrants, des autorités et des particuliers
www.gef.be.ch > Migration et www.integration-be.ch

Associations et fondations

- L'association a:primo, dont le but est d'encourager le développement de jeunes enfants issus de familles défavorisées, détenteur suisse de la licence du programme de visites à domicile petits:pas, www.a-primo.ch
- L'association faïtière Schweizerischer Spielgruppen-Leiterinnen-Verband SSLV défend les intérêts des responsables de groupe de jeu et attribue le label de qualité aux groupes de jeu, www.sslv.ch (disponible en allemand seulement)

- Le Centre de contact spécialisé pour les groupes de jeu du canton de Berne tient une liste de ces groupes et instaure des coopérations soutenues pour encourager les groupes de jeu et des organisations similaires, www.fks-be.ch
- L'association Fachstelle Spielraum œuvre à la création d'espaces adaptés aux enfants dans le canton de Berne. Elle fournit ses prestations dans les domaines suivants : planification, animation, aménagement et interconnexion de places de jeu, de cours de récréation et de quartiers d'habitation variés, où la nature est très présente
www.spielraum.ch (disponible en allemand seulement)
- La Fondation Jacobs à Zurich est notamment active dans l'éducation précoce, la prise en charge et l'éducation, des domaines où elle fournit des bases de travail scientifiques (pour le programme Primokiz, p. ex.). De façon générale, elle entend reconnaître et renforcer le potentiel individuel des enfants et des jeunes tout en les préparant à la vie active.
www.jacobsfoundation.org (disponible en allemand et en anglais seulement)
- La fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant kibesuisse
www.kibesuisse.ch
- La fondation suisse pour la santé RADIX œuvre à la conception et à la mise en œuvre de mesures en santé publique. Ses priorités thématiques sont l'alimentation et le mouvement, la santé psychique, la dépendance et la violence. Les prestations de RADIX favorisent le transfert de connaissances, l'innovation, la qualité et l'efficacité.
www.radix.ch
- La Fondation Mercator Suisse souhaite offrir aux enfants et aux jeunes les meilleures possibilités d'épanouissement, quelle que soit leur origine. Pour cette raison, elle lance et soutient des projets qui améliorent leurs possibilités de formation, attachant une importance particulière à l'apprentissage individualisé, à l'éducation précoce et à la formation culturelle.
www.stiftung-mercator.ch

Réseaux

- Netzwerk Kinderbetreuung – Le réseau d'accueil extrafamilial qui s'engage pour la qualité de l'accueil extrafamilial et parascolaire.
www.reseau-accueil-extrafamilial.ch
- Plateforme de projets dans le domaine de l'encouragement précoce : aperçu de divers projets en Suisse
www.reseau-accueil-extrafamilial.ch > Terrain > Projets pratiques, Plateforme de projets Encouragement précoce et intégration
- La Commission suisse pour l'UNESCO propose un portail de l'éducation de la petite enfance en Suisse qui recueille des recommandations, des projets politiques et des études sur ce domaine
www.unesco.ch > Education > Education de la petite enfance
- Le centre de recherche et de documentation *Kind und Umwelt* produit des études scientifiques sur l'influence qu'exercent la circulation routière et le cadre de vie sur le développement des enfants

www.kindundumwelt.ch

- Le Centre universitaire pour l'éducation de la petite enfance de l'Université de Fribourg (ZeFF) réalise des recherches et des études universitaires
www.unifr.ch/pedg/zeff

Documents/études

- Site internet du Prof. Margrit Stamm: Verschiedene Dossiers mit Zusammenfassungen der wissenschaftlichen Evidenzen zu Themen im Kontext der frühen Förderung
www.margritstamm.ch > Forschung > Publikationen > Dossiers (disponible en allemand seulement)
- Tschumper, A., Gantenbein B., Alsaker F. D., Baumann M., Scholer M., Jakob R. Schlussbericht primano – Frühförderung in der Stadt Bern. Erkenntnisse aus Wissenschaft und Praxis zum Pilotprojekt 2007–2012. Direction de l'éducation, des affaires sociales et du sport de la ville de Berne, 2012 (disponible en allemand seulement)
- Ville de Berne. Frühförderkonzept der Stadt Bern. Massnahmen zur Verbesserung der Bildungschancen sozial benachteiligter Kinder. Direction de l'éducation, des affaires sociales et du sport de la ville de Berne, 2006 (disponible en allemand seulement)
- Canton de Berne. Rapport social 2010. La pauvreté dans le canton de Berne. Chiffres, faits et analyses. Volume 1. Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne, 2010
- Fritschi T., Oesch T. Volkswirtschaftlicher Nutzen von frühkindlicher Bildung in Deutschland. Büro BASS, 2008, p. 1–102 (disponible en allemand seulement)
- Fritschi T., Strub S., Stutz H. Volkswirtschaftlicher Nutzen von Kindertageseinrichtungen in der Region Bern. Schlussbericht. Büro BASS 2007, p. 1–40 (disponible en allemand seulement)
- Ville de Berne. Stratégie d'encouragement précoce primano. Offre permanente mise sur pied à compter de 2013. Direction de l'éducation, des affaires sociales et du sport de la ville de Berne, 2012